

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2007

L'an 2007 et le jeudi 6 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence CLOT, Gisèle VINCENT

Messieurs Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD, Bruno VIALATTE.

Pouvoir a été donné par Madame Janine GUIGON à Monsieur Jean-Luc ZANON

Pouvoir a été donné par Madame Marie-Pierre GOUTIN à Madame Gisèle VINCENT

Absents excusés : Messieurs Philippe CLAIR, Laurent VALENTE

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2007 est lu et approuvé à l'unanimité.

CONVENTION ACFI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation en vigueur contraint les collectivités territoriales à désigner un agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Le Centre de Gestion propose à la commune une convention de mise à disposition d'un agent compétent qui assurerait les missions décrites ci-dessus. Cette mise à disposition aurait un coût de 290 par journée d'intervention (dans le cas de La Coucourde, une journée et demi serait nécessaire). Cette convention est valable pour 2007, renouvelable par tacite reconduction. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention proposée par le Centre de Gestion et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

BANQUET COUCOURDOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission communale des festivités, lors d'une réunion le 11 juillet 2007, avait émis un avis favorable pour l'organisation d'un banquet coucourdois, aux abords de la salle d'animation rurale Pierre BONNET, avec prise en charge financière par les finances communales. Celui-ci a eu lieu le dimanche 26 août 2007. Toutes les dépenses étant à la charge de la Mairie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au paiement des factures relatives à ce banquet. Cette somme sera plafonnée à 3500 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à effectuer le paiement des factures afférentes au banquet et de les affecter à l'article 6232 du Budget Ville -section de fonctionnement.

EXTENSION DU RESEAU BT AU POSTE " MIRGALLAND "

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune. Il s'agit de l'extension souterraine du réseau basse tension au poste de Mirgalland pour alimenter l'habitation de Mademoiselle BES. Le coût de ces travaux s'élève à 8900 TTC. La participation communale serait de 1008 €, le SDED prenant à sa charge le reste du financement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et le plan de financement établis par le SDED. Par convention et conformément aux règles d'urbanisme en vigueur le pétitionnaire remboursera la participation communale de 1008 € à la commune.

AMENAGEMENT DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans sa séance du 15 décembre 2006, celui-ci avait délibéré favorablement sur un projet d'aménagement et d'embellissement des abords de la RN7. Le Conseil Municipal avait alors retenu la proposition de Monsieur G. CORDEIL - Paysages associés - dont les honoraires s'élevaient à 12240 HT soit 12 % de l'estimation prévisionnelle des travaux.

Monsieur CORDEIL avait fait parvenir en Mairie une étude préliminaire qui a été transmise pour avis à la Direction Interdépartementale des routes, nouveau gestionnaire de la RN7. Celle-ci, par courrier reçu en Mairie le 5 juin 2007, fait part de ses observations et des contraintes techniques liées à ce projet d'aménagement. Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de ce courrier et demande qu'une décision soit prise sur la suite à donner à ce projet au vue des contraintes énoncées par la DIDR et des enjeux

de ce projet. Après discussion, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour l'abandon de ce dossier.

REMBOURSEMENT DES DEGATS OCCASIONNES PAR LES ORAGES AUX VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux orages survenus dans le courant de la semaine 24, le disjoncteur des vestiaires au stade municipal a été détérioré et remplacé. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de la Cie d'assurances AXA qui a transmis le remboursement des dégâts occasionnés, soit la somme de 138.81 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement.

REGULARISATION AVEC LE TRESOR PUBLIC - VENTESOCIETE AVIC (LOTISSEMENT BEAUREGARD)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la vente du terrain pour la construction du lotissement Beauregard à la Société AVIC DEVELOPPEMENT, des erreurs sont survenues lors de la saisie des écritures comptables. A la demande de Madame le Receveur Municipal de Marsanne-Sauzet, il convient donc de les régulariser dans la comptabilité du Trésor Public. Par conséquent, la régularisation intervient comme suit :

- Recettes	c/ 021 = moins 151 342
d'investissement :	c/024 = plus 151 342- Dépenses de fonctionnement :c/023 = moins 151 342- Recettes de fonctionnement :c/775 = moins 151 342

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la régularisation des écritures comptables de cette vente et autorise le Maire à faire le nécessaire auprès de Madame le Receveur Municipal Marsanne-Sauzet.

INFORMATIONS DIVERSES

Le SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) a fait parvenir en Mairie son rapport annuel 2006. Ce document qui a été présenté par le Maire et commenté est consultable en Mairie.

MONTELIMAR SESAME a fait parvenir en Mairie son rapport d'activités pour 2006. Ce document qui a été présenté par le Maire et commenté est consultable en Mairie.

MONTELIMAR SESAME a fait parvenir en Mairie son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour

2006. Ce rapport, présenté par le Maire et commenté, est consultable en Mairie.

MONTELIMAR SESAME a envoyé à la Mairie son tableau de bord pour le 2ème semestre 2007. Monsieur le Maire en a fait lecture au Conseil Municipal. Ce rapport présente notamment les fréquentations de la médiathèque, du CLSH et des centres de petite enfance.

Au vue de l'augmentation des effectifs scolaires (109 élèves) et du nombre de classes (5) pour la rentrée 2007/2008, une demande de l'équipe enseignante des écoles de La Coucourde concernant l'enseignement musical dispensé aux enfants par l'intervenant Monsieur SARKIZIAN a été adressée au Maire. Cette requête portait sur une augmentation hebdomadaire des heures d'intervention de Monsieur SARKIZIAN. La compétence " enseignement musical " ayant été transférée à l'intercommunalité MONTELIMAR SESAME, cette demande a dû être faite par la Directrice des écoles auprès du Président de la communauté de communes.

La réponse de la Communauté de Communes est que le nombre d'heures hebdomadaires reste inchangé pour l'année scolaire 2007/2008.

Messieurs les Adjoints et les Conseillers-délégués font le compte-rendu :
Travaux extérieurs :

- Les travaux de voirie

programmés pour 2007 sont achevés (Quartier de Cheynas et le chemin entre le carrefour des 4 routes et la route de Sauzet).

- Mur de l'école de Derbières le long de la RN7 a été refait par l'entreprise ASTIC.
- Les derniers travaux concernant l'éclairage public programmés pour 2007 ont été réalisés :(Quartier de Cheynas et sur le parking de la salle d'animation rurale).
- Le bâtiment modulaire occupé par la 5ème classe à l'école Fondchaud a été construit durant les vacances d'été et était prêt pour la rentrée scolaire, le 3 septembre.
- Les aménagements demandés par la commission Sécurité pour le chemin entre le carrefour des 4 routes et la route de Sauzet seront réalisés prochainement par les services techniques (panneaux STOP, zone limitée à 30 KM/H et pose de coussins berlinois).

Enseignement :

La rentrée scolaire a eu lieu le 3 septembre avec des effectifs, cette année encore, à la hausse. Une cinquième classe a été créée pour pallier à cette hausse d'effectifs (109 élèves) répartis comme suit :

- 30 élèves à l'école maternelle avec Mme Sabine CASE : 17 en petite section, 13 en moyenne section.
- 21 élèves en CP à l'école de Fondchaud avec Mme Karine VINCENT.
- 17 élèves à l'école de Fondchaud avec Mlle Coralie

CHAMONTIN : 10 en CE1,
7 en CE2.

- 16 élèves en CM1 à l'école de Derbières avec Mme Christelle LESAGE.
- 25 élèves à l'école de Fondchaud (bâtiment modulaire) avec Mme Mélanie FAURE -Directrice : 11 en grande section, 14 en CM2.

Le 4 septembre, le Maire et l'équipe municipale se rendaient dans les écoles afin de s'assurer de la bonne rentrée des 5 enseignantes et des 109 écoliers. Les locaux étaient prêts le jour de la rentrée. Les travaux demandés par l'équipe enseignante et programmés pour les vacances d'été ont été réalisés par les services techniques.

- Ecole maternelle : structure de jeux d'extérieur installée et dalles de protection posées, sol souple refait dans la partie haute de l'école, peinture du hall d'entrée refaite, étagères installées dans un placard de rangement.
- Ecole de Fondchaud : la 5ème classe d'une superficie de 64 m2 achevée et opérationnelle. La salle a été livrée avec les tableaux et les porte-manteaux ; elle est climatisée ; un placard fermé a été aménagé dans le fond du couloir pour le rangement du matériel de nettoyage ; le téléphone, un ordinateur avec ADSL, une imprimante, ont été installés ; les stores des fenêtres ont été posés. Le pourtour du bâtiment a été aménagé et sécurisé : trottoir,

gravillons et barrières.
L'escalier d'accès répond aux normes de sécurité. Un banc a été installé dans la cour de récréation. Sont prévus : un brise-vue sur le mur mitoyen d'avec la parcelle attenante à l'école ; la création de toilettes dans le local de la chaufferie.

L'aide aux devoirs pour les enfants connaissant des difficultés scolaires sera reconduite pour l'année 2007/2008. Elle débutera à la fin du mois de septembre, sera dispensée par les enseignantes et financée par la Mairie. Madame SAUVAN Véronique a été recrutée pour le ménage de la 5ème classe et la surveillance du transport des enfants dans le petit bus. Madame MIROIR Gisèle assure la surveillance des enfants qui déjeunent au point de restauration scolaire. Cette année, 3 employées municipales sont donc affectées à ce service qui effectuera cette année deux services.

Festivités/Sport/Animations :
Les manifestations estivales offertes par la municipalité ont été appréciées par les coucourdois et coucourdoises puisqu'il a pu être dénombré la présence d'un millier de personnes pour l'ensemble des spectacles : le concert de l'Ecole de Musique intercommunale en l'église de Derbières, le spectacle de variétés " Les étoiles de demain ", La Coucourdoise (130 coureurs engagés), le Challenge de la Municipalité (34 doublettes), la soirée théâtrale, le spectacle de l'humoriste Eric

BLANC, la fête votive et le grand feu d'artifice, le banquet coucourdois (280 repas servis). Des remerciements sont adressés à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de ces événements festifs.

A l'occasion de la Coupe du Monde de rugby, les matches auxquels participera l'équipe de France ainsi que les quart de finale, demi-finale, finale seront retransmis sur écran géant à la salle d'animation rurale " Pierre Bonnet ".

Communication :

Le bulletin municipal " Juillet 2007 " a été distribué dans chaque foyer coucourdois. C'est le dernier bulletin de la Municipalité actuelle.

Le site Internet :

www.lacoucourde-mairie.com a été modifié et actualisé pour les informations. Il est visité régulièrement (1000 connexions par mois).

Urbanisme :

Depuis la réunion du 22 juin 2007 :

- Permis de construire : 1 déposé, 5 accordés
- Déclaration de travaux : 3 déposées, 3 accordées, 1 en cours d'instruction
- Certificat d'urbanisme : 1 déposé, 1 reçu.

L'inauguration de la nouvelle classe de l'école Fondchaud est prévue pour le samedi 10 novembre 2007 à 11 heures. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'état d'avancement des investissements prévus au Budget Primitif 2007.

Monsieur le Maire précise au
Conseil Municipal le
calendrier des réunions prévues
par les Services de l'Etat et
autres.

Fait à La Coucourde, le 6
septembre 2007.

Le Maire
Jean-Luc ZANON